



RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du **17 mars 2026** (en visioconférence entre le siège de la Ligue à Lyon et son établissement à Cournon d'Auvergne) :

Présents : MM. Hubert GROUILLER (Président) et André CHENE (secrétaire), Mmes Abtisse HARIZA et Isabelle BLANCHET-VOYET, MM. Pierre BOISSON, Christian MARCE, Jean-Claude VINCENT, Roger AYMARD, Sébastien MROZEK, Jacques BOURDAROT et Michel GODIGNON.

Assistent : MM. Luca FASINO (Juriste) et Julien DUMONT (Juriste en apprentissage).

AUDITION DU 17 MARS 2026

DOSSIER N°23R : Appel du F.C. D'ECHIROLLES en date du 13 février 2026 contre une décision prise par la Commission d'Appel du District de l'Isère, lors de sa réunion du 10 février 2026, ayant confirmé la décision prise par la Commission Départementale de l'Arbitrage pour la déclaration d'inaptitude à la pratique de l'arbitrage de M. Benyoubka MERIMI.

La Commission Régionale d'Appel,

- **Confirme la décision prise par la Commission d'Appel du District de l'Isère, lors de sa réunion du 10 février 2026,**
- **Met les frais d'appel d'un montant de 90 euros inhérents à la présente procédure à la charge du F.C. D'ECHIROLLES.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée ultérieurement aux parties par courrier électronique.